

PRÉFET DES YVELINES**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France****Unité départementale des Yvelines****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOFRIOLOG
TRAPPES afin d'exploiter d'une unité logistique à température négative sur la
commune de Trappes (78190)**

Par arrêté du 15 mai 2019, une enquête publique d'une durée de 30 jours est organisée **du 20 juin au 19 juillet 2019 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SOFRIOLOG TRAPPES, afin d'exploiter une unité logistique à température négative à Trappes (78190) – 7 rue Enrico Fermi, relevant du régime de l'autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique n°4735-1-a) et de la loi sur l'eau (rubrique n°2.1.5.0).

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019>

- sur support papier, à la mairie de Trappes, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (UD 78) 35 rue de Noailles à Versailles (78000), aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Trappes. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Trappes, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 20 juin au 19 juillet 2019 inclus, par courrier électronique à l'adresse suivante :

driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Thierry NOEL, gérant de société, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Trappes, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront, aux dates et horaires suivants :

le 20 juin 2019 de 9h00 à 12h00

le 12 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

le 24 juin 2019 de 16h30 à 19h30

le 19 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

le 1^{er} juillet 2019 de 16h30 à 19h30

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Philippe GIRAUD, société SOFRILLOG, responsable technique, 58 avenue P.Berthelot – 14000 CAEN - Tel 06.42.15.70.65. - Mel : philippe.giraud@sofrilog.com et, à compter du 15 juillet 2019 à M. Antoine Guerin (Bexi Ingénierie) - 06.09.08.34.68 – Mel : antoine.guerin@bexi.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Trappes, à la DRIEE - UD78 et sur le site internet de la préfecture (adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.